

SYNTHÈSE DU BILAN DES ACTIONS ET DE L'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE CTG CASA 2020-2023

RÉSULTATS – JUILLET 2023

Introduction : Un contexte atypique pour une nouvelle contractualisation

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est une démarche qui vise à mettre **les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles**. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Après une phase d'expérimentation de 2009 à 2013, la démarche CTG a été généralisée en 2014. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 de la branche Famille marque une nouvelle étape dans le déploiement de cette démarche.

La CASA a ainsi été sollicitée par la CAF06 pour signer une CTG à l'échelle de l'intercommunalité début 2020 ; les Contrats Enfances Jeunesse (CEJ) contractualisés à l'échelle des communes, ne se renouvelant pas à compter de 2020 la CTG les remplace.

C'est donc en pleine pandémie que les services de la CAF ont sollicité les services des villes et de la CASA pour construire un diagnostic de territoire (1^{er} semestre 2020). Une fois celui-ci réalisé, les orientations ont été présentées aux élus de la CASA (bureau communautaire), ainsi que la démarche CTG. Il convient de noter que l'année 2020 s'est caractérisée par un renouvellement électoral, de nouveaux élus (Biot, Tourrettes sur Loup, Valbonne, Vallauris...) ont dû s'approprier dans un délai court les enjeux liés à la démarche CTG sur le territoire de la CASA.

Cette acculturation n'est semble-t-il pas encore totalement aboutie. En effet, la compréhension d'une contractualisation à l'échelle de l'EPCI, ne disposant pas des compétences de la branche famille, a fait l'objet de nombreuses discussions.

Néanmoins, les années de partenariat avec la CAF06 et le rappel par la CAF que les compétences liées aux branches familles restaient le prérequis des villes (pas de transfert de compétence à l'EPCI), les échanges ont permis aux élus de dépasser leur questionnement et le Conseil communautaire a ainsi délibéré le 20 octobre 2020 sur le programme d'actions de la CTG 2020-2023.

La **CTG** a ainsi été **signée** par toutes les communes de la CASA le **2 mars 2021**.

Les domaines d'intervention des Convention Territoriale Globale (CTG) sont globaux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Dans le cadre de la CTG 2020-2023, il a été décidé de concentrer les travaux sur 5 domaines : **la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits**.

Méthodologie pour la réalisation du bilan des actions et de l'évaluation de la démarche CTG

La production du rapport bilan et évaluation de la CTG devant se réaliser dans un timing serré (3 mois), il a été fait le choix de :

- Poser des questions évaluatives pour chaque action ;
- De vérifier si les indicateurs d'évaluation inscrits dans la CTG étaient compatibles avec la question évaluative, et facilement mobilisables ;
- De collecter les données statistiques ou qualitatives éventuellement manquantes ;

- De questionner les acteurs, présents au moment des travaux, sur la démarche CTG : connaissance et compréhension de la CTG/implication et participation / les conditions de réussite.

En raison des délais, le bilan des actions CTG ne s'est pas construit sous un format de démarche participative : des entretiens avec une pluralité d'acteurs (CDC, élus, acteurs institutionnels, acteurs associatifs) n'ont pas pu être réalisés. Néanmoins, un questionnaire à destination des personnes ayant été invitées aux réunions CTG (essentiellement des agents des communes) a été transmis pour évaluer la démarche CTG.



L'enquête a été envoyée auprès de 60 personnes ayant participé à minima une fois aux travaux de la CTG. Ce sondage dénommé « regards sur la convention territoriale Globale 2020-2023 » a été mené du 13 Juin au 27 juin 2023.

21 personnes (16 chargés de coopération, 4 agents de collectivités et 1 élu) ont répondu au questionnaire en ligne soit un taux de réponse de 35%.

Bilan des actions

La petite enfance 0-3 ans



Améliorer le taux de couverture en place d'accueil 0-3 ans : cette action reste difficile à évaluer en l'absence de données récente sur le taux de couverture (dernières données : 2019, à l'échelle de la CASA, pas de donnée à l'échelle communale).

Une MAM a été créée et une autre a fermé sur le haut pays. La réalisation du diagnostic des besoins en matière de places d'accueil sur le haut pays (périmètre élargi aux communes du moyen pays) actuellement en cours, démontre l'importance de bien maîtriser les enjeux démographiques, notamment en lien avec les projets immobiliers.

Cette prise de conscience d'avoir une approche à l'échelle intercommunale est positive : 😊

Améliorer la qualité d'accueil des 0-3 ans : statu quo sur le nombre de Ram/RPE sur le territoire de la CASA. Il convient toutefois de mettre en lumière que les missions des 6 RPE de la CASA ont considérablement évolué depuis 2020, pour devenir des acteurs majeurs de la petite enfance, au regard de leur rôle de guichet unique. Les données sur le site monenfant.fr sont difficilement exploitables ; les formations à destination des assistantes maternelles étaient incitatives au démarrage de la CTG, dorénavant elles sont obligatoires avec la loi ASAP.

En l'absence de données quantitatives exploitables, cette action est difficilement évaluable : 😞

Renforcer l'accueil des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle : au cours de la CTG, Antibes s'est inscrite dans l'expérimentation des places en crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). L'expérimentation est en cours. Des réajustements ont été effectués en 2023, notamment sur la centralisation des prescripteurs.

Si l'expérience menée sur la ville d'Antibes est positive, elle permettra d'être le relais sur ce dispositif auprès des autres crèches municipales de l'EPCI : 😊

L'enfance 3-11 ans



Contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires : les données sur l'offre ALSH (nombre de places à l'échelle de l'EPCI) n'ont pas pu être collectées dans les temps impartis. Toutefois, la filière animation étant en tension (difficultés de recrutement constatées depuis la fin du confinement) l'ensemble des collectivités s'entendent pour œuvrer sur des nouvelles modalités de formation à destination des animateurs, notamment par le biais des associations jeunesse agréées. Cette prise de conscience d'avoir une réflexion à l'échelle intercommunale sur la formation des animateurs est positive : 😊

Poursuivre le soutien aux ALSH notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité :

Au démarrage de la CTG, 6 villes étaient dotées d'un PEDT, 8 en 2023, sachant que 2 communes sont en cours de réflexion. Les communes de la CASA ont participé au réseau départemental des PedT. La réflexion sur la tarification en ALSH à l'échelle de l'EPCI n'a pas été amorcée dans le cadre des travaux de la CTG.

La valeur ajoutée du projet éducatif de territoire (PEDT) (renforcement des projets pédagogiques) a fait son chemin au cours de la CTG, ce qui se caractérise notamment par la signature de 8 « plans mercredi » en 2022 (contre 6 en 2020) : 😊

Redynamiser les départs en vacances : La Dynamique Azurée Jeunesse s'est investie dans la réalisation d'un diagnostic sur la relance des départs en colonie de vacances. Les acteurs de la CTG ont donc souhaité suivre l'avancement de ces travaux à l'échelle départementale plutôt que de mener une réflexion à l'échelle intercommunale.

Cette action étant menée à l'échelle départementale, ces travaux seront évalués par l'instance compétente : 😊

La jeunesse



Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie et à la citoyenneté : les données sur l'offre ALSH (nombre de places à l'échelle de l'EPCI) n'ont pas pu être collectées dans les temps impartis. La mobilisation du dispositif « prestation jeunes » a fonctionné sur différentes communes de la CASA. Le dispositif sac à dos est régulièrement sollicité mais dans une proportion faible. L'appel à projet jeunes a été mobilisé une seule fois sur la CASA au cours des 3 dernières années. Le réseau jeunesse départemental a été réactivé en 2023.

Avec la création d'un groupe « jeunesse » qui a réalisé un diagnostic des actions menées par les villes de l'EPCI, une bonne dynamique s'est enclenchée sur la CASA avec le repérage de réflexions à mener sur des thématiques précises : 😊

Renforcer la présence éducative numérique : le dispositif promeneur du net s'est bien développé sur le territoire de la CASA. Le nombre de structures porteuses du dispositif promeneurs du net a été multiplié par 5 entre 2020 et 2022.

Aucune action spécifique n'a été menée sur ce sujet, mais les communes s'accordent pour agir sur le numérique dans le cadre de prochains travaux de la CTG, notamment sur le cyber harcèlement : 😊

Soutien à la parentalité



Le plan d'actions ayant été revu, quasiment toutes les actions prévues ont été amorcées, et certaines seront même finalisées fin 2023 (campagne de communication et analyse des enquêtes de satisfaction LAEP). À titre d'exemple, les réunions « devenir parents » ont vu leur format évoluer, en devenant obligatoires en concertation avec les communes, ce qui permet de couvrir l'ensemble des nouveaux parents dans les communes concernées. D'autres modalités de format, type forum, sont proposées aussi sur d'autres communes.

Le sujet de soutien à la parentalité, thématique phare de cette première CTG était un bonne entrée en matière pour fédérer les acteurs des communes : 😊

Seul le sujet de l'accompagnement à la scolarité n'a pas fait l'objet d'actions spécifiques. Une seule commune de la CASA a déployé le dispositif contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de la CAF : Vallauris. 😞

Accès aux droits



Favoriser l'accès aux droits sur le moyen et haut pays : le plan d'actions a ciblé l'action sur la faisabilité de la création d'une structure d'animation de la vie sociale sur le moyen et haut pays. Un questionnaire réalisé en 2020 (avant le confinement) a mis en avant l'intérêt de déployer une structure d'animation de la vie sociale itinérante pour les habitants. Cette action a été mise en standby à la demande des membres du comité de pilotage.

Cette action est mise en standby : 😞

Handicap



Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap : La thématique handicap n'avait pas été identifiée à part entière dans cette CTG. Elle était toutefois abordée dans les thématiques petite enfance et enfance. Le diagnostic réalisé a mis en exergue l'augmentation du nombre d'enfants en cours de diagnostic, la difficulté de les repérer au moment des inscriptions aux activités péri et extrascolaire et la valeur ajoutée des postes de coordonnateur accueil spécifique. Cette thématique a pris tout son sens, et de nombreuses actions sont en cours de déploiement : 😊

Bilan de la démarche CTG

Les apports de la CTG	<ul style="list-style-type: none">• Construction d'un réseau d'acteurs entre les communes du Moyen Pays et du littoral de la CASA• Meilleures connaissances des dispositifs CAF : culture commune• Échanges de bonnes pratiques• Appropriation de la démarche, après un début mitigé
Les difficultés et freins	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'implication des communes du Haut Pays• Sens et objectifs de la CTG encore mal compris et appropriés (compétence)• Positionnement et/ou financement des chargés de coopération

Conclusions et préconisations, suite à la mise en oeuvre de cette CTG 1^{ère} génération

Malgré un démarrage complexe dans une période de crise sanitaire et de renouvellement électoral, la démarche CTG s'est peu à peu intégrée dans les pratiques des agents des collectivités participantes aux différentes instances (comités techniques et groupes de travail).

Ce sentiment d'appartenance à un collectif pour la définition d'un projet social de territoire à destination des familles a été possible grâce aux **formations** et la **dynamique de groupe** qui s'est instaurée au fil des mois. En effet, peu à peu une **culture commune de la branche famille** s'est instaurée facilitant **l'entraide et le partage d'expériences** entre agents des collectivités.

Les temps d'échanges entre professionnels ont permis de **prendre de la hauteur** sur des enjeux dépassant le simple périmètre communal et pour certains de nourrir les pratiques de terrain.

Le démarrage des travaux par la thématique soutien à la parentalité a été un choix collégial judicieux, de par son caractère transversal et d'actualité à la sortie de la crise COVID.

Les travaux autour de l'accueil des enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic ont mis en avant les nombreux enjeux, à destination des familles mais également des professionnels, à relever. Les annonces de la COG 2023-2027 faite le 10 juillet 2023 vont dans ce sens, avec notamment la création d'un bonus financier « inclusion handicap » au sein des centres de loisirs.

Les résultats du groupe de travail « Diagnostic sur les modes de gardes existants et Identification des besoins au regard de l'évolution démographique et du développement de l'offre immobilière sur le Moyen et le Haut Pays » lancé en janvier 2023 seront une bonne base pour accompagner les communes, notamment du moyen et haut pays pour la mise en place du **service public de la petite enfance**.

Tout au long des échanges, très souvent la question de **l'information/sensibilisation/formation des professionnels de terrain** a été mis en exergue particulièrement sur les dispositifs de soutien à la parentalité. Des projets concrets de communication ont été développés, la prochaine étape sur des actions de sensibilisation et d'information restent à construire, en lien avec d'autres instances travaillant également sur ce sujet (SDSF).

Et demain...

Cette première génération CTG a nécessité d'établir des diagnostics et a permis de structurer le partenariat entre les communes de la CASA. Pour la prochaine contractualisation CTG, les acteurs préconisent de :

- Réaliser des **actions concrètes**, il est nécessaire que la CTG ait une vocation plus opérationnelle
- De **recentrer les actions**, ne pas démultiplier les projets sur toutes les thématiques de la branche famille, au risque de s'éparpiller et survoler les sujets
- D'**associer** dès la phase diagnostic de la prochaine CTG les **partenaires institutionnels et associatifs**, puisque à présent les agents des communes disposent d'une culture de conduite de projet et une meilleure connaissance des dispositifs CAF
- D'identifier les leviers pour favoriser la participation des habitants
- De trouver des modalités d'association plus performante pour que les **11 communes du Haut Pays** soient mieux représentées dans les travaux de la CTG. Des relais partenariaux

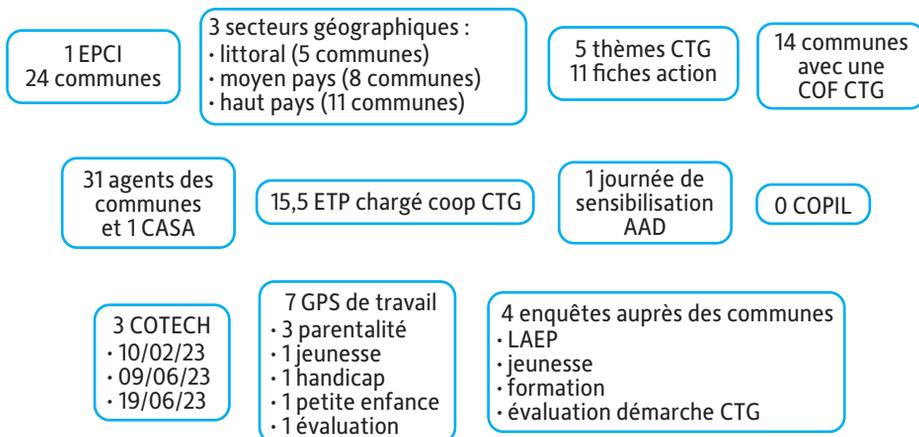
seront certainement à explorer (MSA, CARSAT, PNR...) pour identifier les besoins des familles domiciliées dans ces secteurs géographiques éloignés de nombreux services publics

- De revoir les modalités de la **participation financière** de la CAF sur les poste de **chargés de coopération CTG**, afin de garantir une meilleure équité
- D'identifier collégialement un **maillage** pertinent des **chargés de coopération CTG** sur le **territoire** de l'EPCI, en explorant, si c'est possible, la mutualisation de postes entre communes ou la mobilisation d'un prestataire externe (groupement de commande) pour les communes qui sont exsangues financièrement

L'évaluation est un exercice fastidieux et pourtant incontournable pour vérifier la pertinence des actions et leurs modalités de mise en œuvre, afin de pouvoir ajuster au fil de l'eau les pratiques. Pour qu'elle soit objective, l'évaluation doit reposer sur des indicateurs fiables et faciles à collecter. Pour la prochaine contractualisation, les préconisations suivantes seront à expérimenter :

- Organiser annuellement une journée « séminaire évaluation de la CTG », sur des « parcours attentionnés » ou un axe spécifique. Pour que la démarche d'évaluation soit appropriée par tous, elle doit être visible et dynamique, afin de faciliter sa construction
- Organiser des temps d'échanges avec les autres chargés de coopération des autres EPCI des Alpes Maritimes, afin de capitaliser sur des actions ou méthodes déployées par territoire, susceptible de répondre aux problématiques de la CASA
- Clarifier les actions relevant des services de la CAF (notamment les réseaux d'acteurs), du schéma départemental de services aux familles (commissions issues du comité départemental des services aux familles) et de la CTG (groupes de travail)

La CTG au cours du premier semestre 2023



Pour consulter le bilan détaillé, veuillez vous référer au lien suivant : (attente du lien Mallory)

